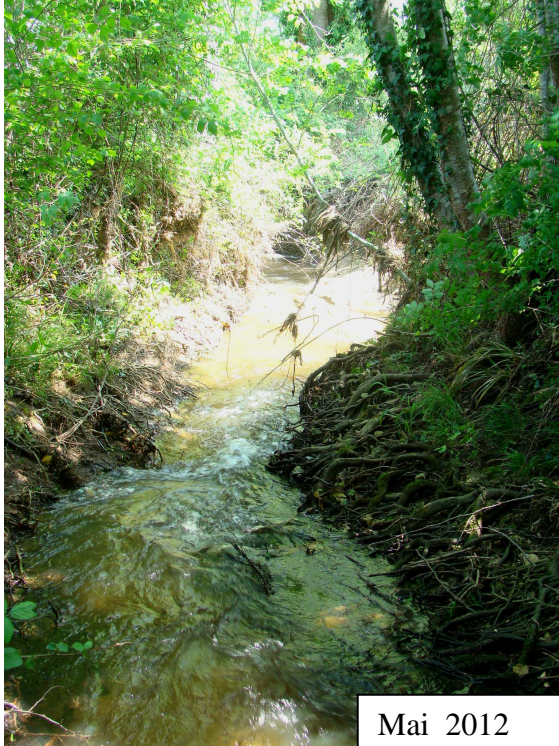


Restauration hydromorphologique de l'Argentonne

Fiche n° 6



Mai 2012



Constat	Erosion régressive et hauteur de berges (revanche) supérieure à 2 m Hauteur de chute à rattraper : 90 cm
Détermination des causes des dysfonctionnements et conséquences sur le milieu	<p>Le curage des années 90 a fait disparaître un ancien seuil (déversoir) qui permettait la mise en eau du bief du moulin de Peuchaud (en rive droite). A la suite de cette suppression d'ouvrage, le bief n'est plus alimenté par l'Argentonne. Cette situation ne pose pas de problèmes car le moulin n'existe plus. Néanmoins, la deuxième moitié de cet ancien bief est alimenté par le ruisseau de « chez Gerbeau ».</p> <p>Au niveau de l'érosion, la structure du fond de lit est facilement érodable et friable.</p> <p>Cette érosion avoisine 100 cm de hauteur. Hors période de crue, cet endroit est difficilement franchissable avec une lame d'eau de seulement quelques centimètres. Cette érosion progresse de quelques mètres par an, supprime tout substrat de fond de lit rendant totalement inhospitalier ce milieu.</p> <p>Cette érosion provoque une vidange rapide de l'amont du secteur sur environ 100 m avec une faible lame d'eau et perturbe la recharge latérale de la nappe alluviale.</p>
Distance depuis la confluence avec la Tude	5265 m
Objectifs à atteindre	Stopper cette érosion régressive, permettre sa franchissabilité toute l'année, diminuer les vitesses d'écoulements et améliorer la recharge de la nappe alluviale.
Travaux à réaliser	Recharge du lit mineur avec des blocs et du petit granulat 0/150 silicocalcaire (SC) avec reméandrage dans le lit mineur. Création de radiers et préservation des fosses dans la mesure du possible.
Aspects administratifs	DIG en cours + déclaration de travaux
Quantité	30 m3 de matériaux
Suivi : n+1 et n+3	Basé sur IPR de 2010 Croix de l'Argentonne voir annexe Pêche présence/absence : 2014 et 2016 convention Fédé pêche16
Propriétaires des parcelles	Rive droite : Mr Dumontet Rive gauche : Mr Fouragnon

Restauration hydromorphologique de l'Argentonne

Fiche n° 7 : Moulin de la Motte



Constat	<p>La route départementale RD 135 passe sur un ancien pont de pierre se trouvant sur la limite communale de Rioux-Martin et d'Yviers disposant d'un passage de 5 m de large, de 3 m de hauteur et 6 m de long. La section d'écoulement en amont de l'ouvrage avoisine les 2,5 m de large. Le radier du pont est en pierre de taille lisse.</p> <p>Hauteur de chutes cumulée à rattraper : 60cm</p>
Détermination des causes des dysfonctionnements et conséquences sur le milieu	<p>Les vitesses d'écoulements et la structure lisse du fond de cet ouvrage rendent le franchissement piscicole difficile notamment pour les anguillettes quand les vitesses dépassent 1,5 m/s. La section aval du cours d'eau a été recalibré dans les années 90 provoquant une incision verticale du lit et une revanche d'environ 1,25 m. En période d'étiage on peut constater une vidange rapide et une faible lame d'eau en amont de l'ouvrage consécutif à la différence de fond de lit entre l'amont et l'aval de l'ouvrage.</p>
Distance depuis la confluence avec la Tude	6015 m
Objectifs à atteindre	Rendre cet ouvrage franchissable et maintenir une lame d'eau amont plus importante en période d'étiage.
Travaux à réaliser	<p>Créer des bassins successifs quelques mètres en dessous du pont avec une pente de 2 %. Préservation de fosses dans la mesure des possibilités techniques.</p> <p>Le premier radier sera implanté 10 cm en dessous du radier du pont afin de limiter les vitesses d'écoulements et de permettre sa franchissabilité toute l'année.</p> <p>Recharge du lit mineur avec des blocs et du petit granulat 0/150 SilicoCalcaire.</p>
Aspects administratifs	DIG en cours + déclaration de travaux
Quantité	30 m ³ de matériaux
Suivi : n+1 et n+3	Basé sur IPR de 2010 Croix de l'Argentonne voir annexe Pêche présence/absence : 20143 et 2016 convention Fédé pêche16
Propriétaires des parcelles	Rive droite : Mr Dumontet Rive gauche : Mr Dumontet

Restauration hydromorphologique de l'Argentonne

Fiche n° 10



Mai 2012

Constat	Pont communal d'Yviers de 80 cm de diamètre. La section de buse est suffisante pour l'écoulement. Hauteur de chute à rattraper : 40 cm
Détermination des causes des dysfonctionnements et conséquences sur le milieu	Ce pont communal n'ayant pas été réalisé dans les règles de l'art, il n'est pas franchissable par les poissons qui restent bloqués dans la fosse de dissipation. Les vitesses d'écoulements peuvent être supérieur à 1,5 m/s
Distance depuis la confluence avec la Tude	8375 m
Objectifs à atteindre	Rendre cet ouvrage franchissable
Travaux à réaliser	Créer des bassins successifs à partir de 1 m en dessous du pont avec une pente de 2 %. Préservation de fosses dans la mesure des possibilités techniques. Le premier radier sera implanté 10 cm en dessus du radier du pont afin de limiter les vitesses d'écoulements et de permettre sa franchissabilité toute l'année. Recharge du lit mineur avec des blocs et du petit granulat 0/150 Silico Calcaire.
Aspects administratifs	DIG en cours + déclaration de travaux
Quantité	10 m ³ de matériaux
Suivi : n+1 et n+3	Basé sur IPR de 2010. Pêche d'inventaire complémentaire secteur d'Yviers Mai 2013 Pêche présence/absence : 2014 et 2016 convention Fédé pêche16
Propriétaires des parcelles	Mr Bardon et commune d'Yviers

Restauration hydromorphologique de l'Argentonne

Fiche n° 11



Constat	<p>Un pont de 6m de long avec un busage de 0,80 m de diamètre est présent sur un chemin rural d'Yviers. La section est suffisante pour l'écoulement.</p> <p>Déconnexion de la fosse avec la buse et vitesses d'écoulements trop rapides.</p> <p>Hauteur de chute à rattraper : 60 cm</p>
Détermination des causes des dysfonctionnements et conséquences sur le milieu	<p>Ce pont n'ayant pas été réalisé dans les règles de l'art, il n'est pas franchissable par les poissons qui restent bloqués dans la fosse de dissipation.</p>
Distance depuis la confluence avec la Tude	9265 m
Objectifs à atteindre	Rendre cet ouvrage franchissable
Travaux à réaliser	<p>Créer des bassins successifs à partir de 3 m en dessous du pont avec une pente de 2 %. Préservation de la fosse dans la mesure des possibilités techniques.</p> <p>Le premier radier sera implanté 10 cm en dessus du radier du pont afin de limiter les vitesses d'écoulements et de permettre sa franchissabilité toute l'année.</p> <p>Recharge du lit mineur avec des blocs et du petit granulat 0/150 Silico Calcaire.</p>
Aspects administratifs	DIG en cours + déclaration de travaux
Quantité	10 m3 de matériaux
Suivi : n+1 et n+3	<p>Basé sur IPR de 2010</p> <p>Pêche d'inventaire complémentaire secteur d'Yviers Mai 2013</p> <p>Pêche présence/absence : 2014 et 2016 convention Fédé pêche16</p>
Propriétaires des parcelles	<p>Rive droite : Mr</p> <p>Rive gauche : Mr</p>

Restauration hydromorphologique de l'Argentonne

Fiche n° 12



Constat	<p>Un pont de 6m de long en arcade de 0,80 m de diamètre est présent sur une route communale d'Yviers au lieu dit « chez Touray ». La section du pont est suffisante pour l'écoulement.</p> <p>Déconnexion de la fosse, du pont et vitesses d'écoulements trop rapides.</p> <p>Hauteur de chute à rattraper : 50 cm</p>
Détermination des causes des dysfonctionnements et conséquences sur le milieu	<p>Ce pont n'ayant pas été réalisé dans les règles de l'art, il n'est pas franchissable par les poissons qui restent bloqués dans la fosse de dissipation.</p>
Distance depuis la confluence avec la Tude	9890 m
Objectifs à atteindre	Rendre cet ouvrage franchissable
Travaux à réaliser	<p>Créer des bassins successifs à partir de 6 m en dessous du pont avec une pente de 2 %. Préservation de la fosse dans la mesure des possibilités techniques.</p> <p>Le premier radier sera implanté 10 cm en dessus du radier du pont afin de limiter les vitesses d'écoulements et de permettre sa franchissabilité toute l'année.</p> <p>Recharge du lit mineur avec des blocs et du petit granulat 0/150 Silico Calcaire.</p>
Aspects administratifs	DIG en cours + déclaration de travaux
Quantité	20 m ³ de matériaux
Suivi : n+1 et n+3	<p>Basé sur IPR de 2010</p> <p>Pêche d'inventaire complémentaire secteur d'Yviers Mai 2013</p> <p>Pêche présence/absence : 2014 et 2016 convention Fédé pêche16</p>
Propriétaires des parcelles	<p>Rive droite : Mr</p> <p>Rive gauche : Mr</p>